



Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 janvier 2018  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 30 janvier 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 29 janvier 2018

### DIRECTION GENERALE – MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 1ER JANVIER 2018 - REPRESENTATION SUBSTITUTION DANS LE SYMBO

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Michel HALGAN à Rabah LAICHOIR, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Marcel MOINARD à Jean-François SALANON, René PACAULT à Michel PANIER, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

#### **Titulaires absents suppléés :**

Gérard GIBault par Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents :**

Jean-Claude FRADIN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Dominique JEUFFRAULT, Sophia MARC, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Michel HALGAN, Gérard LABORDERIE, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180129-C27-01-2018-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2018  
Date de réception préfecture : 01/02/2018

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 JANVIER 2018**

### **DIRECTION GENERALE – MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 1ER JANVIER 2018 - REPRESENTATION SUBSTITUTION DANS LE SYMBO**

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la Loi n° 2014-58 dite MAPTAM du 27 janvier 2014 et notamment son article 59 créant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 76 repoussant la date de prise de compétence au 1er janvier 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-7 en vigueur au 1er janvier 2018 relative à la mise en œuvre de la représentation substitution automatique à l'occasion du transfert de la compétence GEMAPI,

La compétence GEMAPI est définie aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément aux dispositions du CGCT, l'exercice de la compétence sur le territoire communautaire entraîne la représentation substitution de la CAN au sein des structures syndicales en place à compter du 1er janvier 2018 en lieu et place des communes membres,

Ainsi, comme suite aux modifications statutaires récemment intervenues en décembre 2017 relative à l'adhésion de la commune de BRULAIN au Syndicat Mixte pour l'Etude l'Aménagement et la Gestion du bassin de la Boutonne, il convient de procéder aux désignations des représentants de la CAN au sein de cette structure syndicale :

- SYMBO (Syndicat Mixte pour l'Etude l'Aménagement et la Gestion du bassin de la Boutonne).

Les désignations sont les suivantes :

- Délégué Titulaire : Elmano MARTINS
- Délégué Suppléant : Thierry MESMIN

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Procéder aux désignations des représentants de la CAN au sein du syndicat mixte pour l'Etude l'Aménagement et la Gestion du bassin de la Boutonne.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elmano MARTINS**

**Vice-Président Délégué**